

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identification du produit:

IPA 99 Synthetic Approach Cleaner

Noms alternatifs:

Kit/ Description du package:

IPA 99 Synthetic Approach Cleaner - 12 x 1 quart and 4 x 1 gallon containers

Kit/ Nombre package de composants:

62-860254-000 et 62-860255-000

Nr. référence produit:

61-860254-000 et 61-860255-000

Dénomination IUPAC: Alcool isopropylique

Numéro CAS: 67-63-0

Numéro UE: 200-661-7

Numéro de registration:

Pour cette substance le numéro d'enregistrement n'est pas disponible, car cette substance ou son utilisation est exemptée de l'enregistrement à la base de l'article 2 du règlement REACH, ou l'enregistrement n'est pas nécessaire en raison de la bande annuelle de tonnage, ou l'enregistrement est prévu pour une date d'enregistrement ultérieure.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées:

Nettoyant pour les pistes bowling pour une utilisation professionnelle.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Brunswick Bowling Products, LLC

525 W. Laketon Ave.

Muskegon, MI 49441. USA

1.3.1. Personne responsable:

-

E-mail:

brunswick.hu@brunswickbowling.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Nr. téléphone d'urgence de 24 heures: CHEMTEL +1 813-248-0585
Service clients: Brunswick Bowling Products LLC: 231-725-4966
ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance

Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP):

Flammable Liquids 2 – H225

Eye Irritation 2 – H319

STOT SE 3 – H336

Avertissements H :

H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

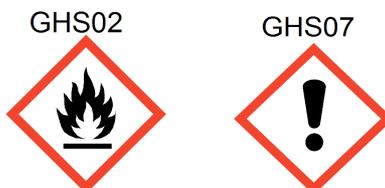
H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage:

Dénomination IUPAC: Alcool isopropylique

Numéro CAS: 67-63-0

Numéro UE: 200-661-7



DANGER

Avertissements H :

- H225** – Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mises en gardes P :

- P210** – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P304 + P340 + P312 – EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 – Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P370 + P378 – En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction énumérés dans la rubrique 5 pour l'extinction.
P403 + P233 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 – Éliminer les contenus/récipients conformément à la réglementation locale, nationale.

2.3. Autres dangers:

Aucune autre effet sur la santé ou sur l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS3.1. Substance:

Dénomination IUPAC: Alcool isopropylique
 Numéro CAS: 67-63-0
 Numéro UE: 200-661-7
 Pureté: 100 %

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS4.1. Description des premiers secours:

Général:

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
 Ne rien administrer par voie orale à la victime inconsciente.

INGESTION:

Précautions d'emploi:

- En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Maintenir au repos.
- Ne pas faire vomir.
- Si la personne est consciente, donnez lui de l'eau à boire.
- Consultez immédiatement le médecin.
- Ne pas faire vomir!

INHALATION:

Précautions d'emploi:

- Sortir la victime à l'air frais, maintenir au chaud et calme et la poser dans une posture confortable.
- Si la respiration est irrégulière ou interrompue, administrer une respiration artificielle.
- Si elle est inconsciente, placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.
- Ne rien administrer par voie buccale.

PEAU:

Précautions d'emploi:

- Enlever les vêtements contaminés.
- En cas de contact avec la peau, rincer soigneusement à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu.

YEUX:

Précautions d'emploi:

- Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau propre pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières écartées et obtenir des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**Présentation:**

L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants contenues au-delà des limites d'expositions indiquées peut provoquer des effets néfastes sur la santé, tels que l'irritation des muqueuses, des voies respiratoires, des effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central. Dans les cas plus graves, des maux de tête, nausée, des vertiges, une fatigue, une faiblesse musculaire, une somnolence, et dans des cas extrêmes, une perte de conscience, peuvent survenir.

Revisé le: -
Version: 1

Le contact prolongé ou répété avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et par conséquent de la sécheresse, de l'irritation et de la dermatite de contact allergique. Les solvants peuvent être absorbés par la peau. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Pour des autres mesures voir point 2.

Inhalation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. Moyens d'extinction:
5.1.1. Moyens d'extinction appropriés:
Moyens d'extinction recommandés: Mousse résistant à l'alcool, CO₂, poudre, eau pulvérisée.
5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés:
Ne pas utiliser du jet d'eau.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Décomposition dangereux: Oxydes de carbone
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
Utilisez / ventilation / lumière / équipement électrique antidéflagrant.
Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ aérosols.
5.3. Conseils aux pompiers:
Dans le cas d'un incendie, porter des vêtements protecteurs et un appareil respiratoire autonome à approvisionnement d'air avec un masque complet approuvé par NIOSH. Déplacer le récipient à l'écart de l'incendie si cela peut être effectué sans risque. Utiliser de l'eau pour garder les récipients exposés au feu froids et disperser les vapeurs.
Guide ERG nr.: 129

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
6.1.1. Pour les non-secouristes:
Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.
6.1.2. Pour les secouristes:
Porter un équipement de protection approprié. (voir RUBRIQUE 8).
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser pénétrer les déversements dans les égouts ou les cours d'eau.
Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Enlevez les sources d'ignition dans le voisinage de la matière déversée. Tout le matériel utilisé lors de la manipulation du produit doit être mis à la terre. Assurer une ventilation appropriée. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté.
6.4. Référence à d'autres rubriques:
Le cas échéant, il sera fait référence aux RUBRIQUES 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Respecter obligatoirement les procédures hygiéniques habituelles.
Pour des autres mesures voir point 2.
Mesures techniques :
Aucune instruction spéciale.
Préventions des incendies et des explosions:
Aucune instruction spéciale.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Mesures techniques et conditions de stockage:
Manipuler les emballages avec soin pour éviter les dommages et les déversements.
Garder le récipient bien fermé dans un lieu sec et bien ventilé.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Stocker entre 4 °C – 38 °C.
Matières incompatibles: aucune information disponible.
Matériaux d'emballage: aucune instruction spéciale.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Aucune instruction particulière.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Revisé le: -
Version: 1

8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Alcool isopropylique (CAS: 67-63-0): VME: -; VLE: 400 ppm; 980 mg.m⁻³

DNEL		Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarque:
Employé	Usager professionnel			
n.d.	n.d.	Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Oral	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

PNEC			Fréquence d'exposition	Remarque:
Eau	Sol	Air		
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés:

Pendant le travail éviter le déversement du produit et le contact avec les vêtements, la peau, les yeux.

Contrôles d'ingénierie:

Assurer une ventilation adéquate. Lorsqu'il est raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. S'il ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Autres pratiques de travail:

Équiper les zones où le produit est utilisé avec une douche oculaire. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

1. Protection des yeux / du visage: Lunettes de sécurité recommandées.
2. Protection de la peau:
 - a. Protection des mains: aucune information disponible.
 - b. Autres: porter un tablier pour réduire le contact avec la peau au minimum.
3. Protection respiratoire: Utiliser un appareil respiratoire approuvé, en suivant les recommandations du fabricant quant aux concentrations qui excèdent les limites d'exposition admissibles.
4. Risques thermiques: Aucune connue.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Aucune instruction spéciale.

Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.

Revisé le: -
Version: 1

International branch of ToxInfo

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Paramètre:	Méthode	Remarque
1. Aspect:		liquide transparent
2. Odeur:		alcoolique
3. Seuil olfactif:		400 ppm
4. pH:		non mesuré
5. Point de fusion/Point de congélation:		non mesuré
6. Point d'ébullition initial:		non mesuré
7. Point d'éclair:		12,2 °C
8. Taux d'évaporation:		non mesuré
9. Inflammabilité (solide, gaz):		non applicable
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:		limites d'explosivité inférieures: 2 % limite d'explosivité, supérieure: 12,7 %
11. Pression de vapeur:		non mesuré
12. Densité de vapeur:		non mesuré
13. Densité relative:		0,786
14. Solubilité(s):		totalement soluble dans l'eau
15. coefficient de partage: n-octanol/eau:		non mesuré
16. Température d'auto-inflammabilité:		non mesuré
17. Température de décomposition:		non mesuré
18. Viscosité:		non mesuré
19. Propriétés explosives:		non mesuré
20. Propriétés comburantes:		non mesuré

9.2. Autres informations :

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité:
Aucune polymérisation dangereuse n'aura lieu.
- 10.2. Stabilité chimique:
Stable dans les conditions normales d'application.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Aucune information disponible.
- 10.4. Conditions à éviter:
Éviter tout contact avec des flammes nues, des étincelles ou des surfaces chaudes.
- 10.5. Matières incompatibles:
Aucune information disponible.
- 10.6. Produit de décomposition dangereux:
Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques:
Toxicité aiguë: aucune connue.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: aucune connue.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée: aucune connue.
Mutagénicité sur les cellules germinales: aucune connue.
Cancérogénicité: aucune connue.
Toxicité pour la reproduction: aucune connue.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: aucune connue.
Danger par aspiration: aucune connue.
- 11.1.1. Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement:
Toxicité aiguë
L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants contenues au-delà des limites d'expositions indiquées peut provoquer des effets néfastes sur la santé, tels que l'irritation des muqueuses, des voies respiratoires, des effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central. Dans les cas plus graves, des maux de tête, nausée, des vertiges, une fatigue, une faiblesse musculaire, une somnolence, et dans des cas extrêmes, une perte de conscience, peuvent survenir.
Le contact prolongé ou répété avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et par conséquent de la sécheresse, de l'irritation et de la dermatite de contact allergique. Les solvants peuvent être absorbés par la peau. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Ingrédient	Orale LD50 (mg/kg)	Peau LD50 (mg/kg)	Inhalation vapeur LD50, mg/L/4h	Inhalation poussière/brouillard LD50, mg/L/4h	Inhalation Gas LD50, ppm
Alcool isopropylique (CAS: 67-63-0)	5000 Rat - Categorie: 5	12800, Rat - Categorie: NA	72,6 Rat - Categorie: NA	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.

Remarque : Quand aucune donnée spécifique de DL50 n'est disponible pour une substance toxique aiguë, au cours de l'estimation de la toxicité aiguë il a été utilisé le procédé de calcul des produits ATE (estimation de toxicité aiguë).

Cancérogénicité:

Ingrédient	Source	Valeur
Alcool isopropylique (CAS: 67-63-0)	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
	NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
	IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Oui; Group 4: Non

- 11.1.2. Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données:
Aucune information disponible.
- 11.1.3. Informations sur les voies d'exposition probables:
Ingestion, inhalation, peau, yeux.
- 11.1.4. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:
Aucune information disponible.
- 11.1.5. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- 11.1.6. Effets interactifs:
Aucune information disponible.
- 11.1.7. Absence de données spécifiques
Aucune information disponible.
- 11.1.8. Autres informations :
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES12.1 Toxicité:

Aucune information concernant le produit. Pour des autres données chimiques spécifiques voir point 3.

Écotoxicité aquatique :

Ingrédient	96h LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Alcool isopropylique (67-63-0)	1400, Lepomis macrochirus	100, Daphnia magna	100 (72 hr), Scenedesmus subspicatus

- 12.2. Persistance et dégradabilité:
Aucune donnée n'est disponible sur la préparation elle-même.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation:
Non mesuré.
- 12.4. Mobilité dans le sol:
Aucune information disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Ce produit ne contient pas des substances PBT/vPvB.
- 12.6. Autres effets néfastes:
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:
Élimination conformément aux réglementations locales.

Revisé le: -
Version: 1

- 13.1.1 Méthodes de traitement des déchets
Aucune instruction spéciale du fabricant.
Code du catalogue européen des déchets :
Aucun Code de déchet approprié ne peut être fourni pour la substance, mais le code approprié peut être identifié selon la méthode d'utilisation défini par l'utilisateur de la substance. Le numéro européen de code de déchet doit être déterminé en discussion avec un spécialiste chargé de l'élimination des déchets.
- 13.1.2. Méthodes de traitement des emballages:
Éliminer conformément à la réglementation applicable.
- 13.1.3. Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets:
Aucune connue.
- 13.1.4 Informations concernant le traitement des eaux usées:
Aucune connue.
- 13.1.5. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets.
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1. Numéro ONU:
1219
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:
ISOPROPANOL (ISOPROPYLALKOHOL)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
3
- 14.4. Groupe d'emballage:
II.
- 14.5. Dangers pour l'environnement:
Polluant marin: non.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
Aucune information pertinente disponible.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC :
Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) No 1907/2006
- RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité: aucune.

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet). PNEC: Predicted no effect concentration (Concentration prévisible sans effet) Effets CMR: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. n.d.: not defined. n.a.: not applicable.

Documentation source et de référence pour les données : fiche de données de sécurité (08. 10. 2015., version 2)

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité:

H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils relatifs à la formation: pas de données disponibles.

Cette fiche de données de sécurité avait été établie sur la base des informations fournies par le fabricant / fournisseur et conforme aux règlements pertinents.

Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Les indications données décrivent les dispositions à prendre vis-à-vis du produit concerné et ne doivent pas être considérées comme exhaustives.

L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité l'évaluation de la fiabilité des informations incluses dans la FDS et les précautions liées à l'utilisation et au traitement qu'il fait du produit. Le destinataire doit s'engager à se conformer aux lois et directives en vigueur réglementant son activité en rapport avec l'utilisation du produit.

Fiche de données de sécurité établie par : ToxInfo Kft.

Assistance professionnelle concernant l'explication de la fiche de données de sécurité :
+36 70 335 8480; info@msds-europe.com